



Les membres de la F3SCT réunis le 18 avril 2023 mandatent les représentant.e.s de la CFDT lors de la réunion du 19 avril en présence de [REDACTED], [REDACTED], et de Les membres de la F3SCT, [REDACTED] et [REDACTED] sur la mise en place des déménagements et la nouvelle organisation des locaux dans les services généraux pour porter les points suivants :

- demande de revoir les modalités de communication et de travail avec les membres de la F3SCT : nos membres ont été surpris.e.s et choqué.e.s de la publication sur Intranet des calendriers de déménagements sans même avoir pris le temps de répondre et d'échanger avec les membres de la F3SCT, ou de découvrir des documents d'appui qui ne sont ni présentés ni travaillés en F3SCT (guide des déménagements, guide du changement...) quand ce ne sont pas les informations pratiques sur les déménagements (modalité de la prestation déménagement).
- demande de publier les avis de la F3SCT du 30 mars 2023 car la formulation sur l'Intranet laisse entendre que la F3SCT a donné son accord alors que l'ensemble des organisations syndicales s'est opposé au projet, et que le vote global est de 15 voix contre pour le collège des représentant.e.s du personnel et 12 voix pour concernant le collège des représentant.e.s de l'administration.
- demande de suspension des déménagements, de suppression de la page Intranet dédiée et de révision du calendrier
- revoir l'accompagnement des agent.e.s, mieux associer les services de prévention et la F3SCT en amont des projets
- demande de réelle prise en compte des préconisations de la F3SCT et demandes de réponses précises sur l'ensemble des problématiques soulevées (exemple de switch déjà demandé DAI / DAT : afin d'éviter des travaux inutiles de décroisonnage, éviter de mettre des agent.e.s de la DAT dans des bureaux individuels alors qu'ils ou elles souhaitent travailler dans des bureaux partagés, et

inversement, les agent.e.s de la DAI dans des grands bureaux, avec des travaux de cloisons à monter)

- dénonce la prise à partie d'agent.e.s dont les situations ont été abordées dans la transmission des retours des délégations aux directions. Dans le discours, les agent.e.s peuvent s'exprimer, et dans la pratique, cela ne semble pas toléré.
- refus de participer au COTEC et maintien de la méthode des délégations flashs pendant diverses phases des déménagements afin de constater sur place les conditions de travail pendant les cartons, pendant les déménagements et/ou les travaux (conditions dégradées) et après.
- demande de décaler les instances CST et F3SCT prévues le 1er et 2 juin pour permettre aux directions de prendre le temps sur le choix des aménagements et accompagner les déménagements. Les membres proposent les 19 et 20 juin ou les 3 et 4 juillet.

Nous demandons la publication de ce document sur l'Intranet, que nous estimons être un droit de réponse à la communication institutionnelle sur les déménagements.

Les membres de la F3SCT